



Vente de maison suite séparation

Par **gogoune**, le **16/12/2011 à 18:16**

Bonjour, après 5 années de séparation, mon ex femme décide de racheter notre maison. J'en suis propriétaire au 5/8ème elle 3/8ème. Le bien est bizarrement estimé 125 000 € environ. Au début de notre séparation c'était 160 000 € enfin bref. Après entretien avec le notaire j'aurai le droit à une soulte de 58 000 €. Mon ex me propose 45 000 € en me disant que je peux m'estimer heureux. Reproche de pension alimentaire et elle réclame la moitié du crédit payé par ses soins depuis mon départ. Ce qui a priori est légal. Moi je suis en droit également de demander une compensation pour loyer à titre .. je ne me souviens plus trop mais ça annulerait ça demande. Je paie le foncier sur cette maison depuis notre séparation, les frais d'essence sont à ma charge etc... Ce qui correspond à la dite pension. J'ai un document manuscrit et signé de sa part qui dit que comme un accord pas de pension. Je suis parti avec rien (sac à dos) j'ai rencontré une femme avec qui j'ai refais ma vie. Si je refuse la vente elle risque de partir assez loin et moi je ne peux vivre sans mes enfants. En gros elle me tient. Ma question est: Je suis ok pour accepter son offre, mais est-il possible de faire notifier qqe part que la différence est pour l'éducation de mes enfants ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **16/12/2011 à 19:20**

Bonjour, vous pouvez demander à votre ex une indemnité d'occupation de la maison qui correspond à vos 5 huitièmes de la valeur locative de la maison. Pour calculer la valeur locative, faites venir 3 agences immobilières du secteur et faites la moyenne, cordialement

Par **gogoune**, le **16/12/2011** à **19:56**

Merci pour votre réponse, mais je prefere accepter son offre (de peur de perdre mes enfants)
je voudrais juste savoir si je peux faire notifier qqe part que la diff entre la soulte que j'aurai du
avoir et se quelle m'a versé est pour l'éducation des enfants .rnMerci